

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

146 av. J.-C.	Ruine de Carthage.
42 ap. J.-C.	Rome s'annexe l'Afrique du Nord.
V ^e siècle	Fin de la domination romaine.
XI ^e siècle	Invasion hilalienne.
XVI ^e siècle	Début de la domination turque.
1830	Prise d'Alger.
1847	Reddition d'Abd-el-Kader.
1857	Conquête de la Kabylie.
1881	Protectorat sur la Tunisie.
1900	Institution du budget spécial.
1912	Protectorat sur le Maroc.

TABLE DES MATIÈRES

I. L'Algérie dans l'antiquité.		11. Grandes étapes de la conquête de l'Algérie.	22
1. Les origines berbères	2	12. Les débuts de la colonisation, 1830 à 1840	24
2. Les Phéniciens et Carthage	4	13. Bugeaud colonisateur	26
3. Établissement des Romains en Afrique	6	14. La colonisation de 1848 à 1851	28
4. Apogée de la civilisation romaine	8	15. L'Algérie sous le Second Empire, 1 ^{re} période.	30
5. Décadence de la civilisation romaine	10	16. L'Algérie sous le Second Empire, 2 ^e période	32
II. L'Algérie musulmane.		17. La colonisation depuis 1870.	34
6. Les Arabes dans l'Afrique du Nord !	12	18. La mise en valeur de l'Algérie	36
7. La civilisation arabe dans l'Afrique du Nord.	14	19. Les populations de l'Algérie	38
8. La domination turque, 1518-1830	16	20. La haute administration de l'Algérie	40
9. Les Turcs et l'Europe. Les corsaires	18	21. L'administration communale.	42
III. L'Algérie française.		22. La France dans l'Afrique du Nord.	44
10. La prise d'Alger, 5 juillet 1830.	20	23. Conclusions.	46

L'ALGÉRIE SOUS LE SECOND EMPIRE.

1^{re} période, 1852-1860.

Alors qu'il n'était encore que Président, le prince Napoléon avait écrit : « L'Algérie est un boulet attaché aux pieds de la France ». Ses dispositions se modifièrent plus tard, sans devenir jamais favorables aux colons, qui d'ailleurs furent en majorité hostiles à l'Empire. (V. la lecture ci-contre.)



Fig. 29.
LE MARÉCHAL RANDON.

1. De 1852 à 1858, le maréchal Randon fit beaucoup cependant pour la colonisation. — Pendant cette période, l'Empereur s'occupe peu de l'Algérie, et laisse au maréchal Randon, Gouverneur général, le soin de l'administrer.

Avec moins d'éclat, mais un égal succès, le maréchal Randon continua l'œuvre de Bugeaud. 85 villages

furent créés, 250 000 hectares concédés, et la colonisation s'étendit.

Le pays, par ailleurs, était prospère. La loi du 11 janvier 1851 avait permis aux produits algériens d'entrer en France sans payer de droits de douane, et en un an les exportations doublèrent. D'autre part les travaux publics reçurent une vive impulsion; le port d'Alger fut amélioré, et le premier programme de construction des chemins de fer fut dressé.

2. La colonisation se ralentit de 1858 à 1860. — En 1858, un changement se produit dans le régime de la colonie. On créa, notamment, le Ministère de l'Algérie qui fut confié au prince Jérôme Napoléon, cousin de l'Empereur, et plus tard au comte Chasseloup-Laubat. Randon démissionna, et le Gouvernement général fut supprimé.

Cet essai ne dura que deux ans. En 1860, l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, vint visiter Alger. Il fut très sensible aux fêtes arabes données en son honneur, et choqué des divisions qui existaient entre l'administration civile et l'administration militaire. Dès son retour à Paris, le Ministère de l'Algérie était supprimé; le Gouvernement général fut rétabli, avec des pouvoirs plus étendus qu'auparavant, et placé sous le contrôle direct de l'Empereur.

RÉSUMÉ

1. De 1852 à 1858, le maréchal Randon fit beaucoup pour la colonisation.
2. Le ralentissement commence en 1858, avec le Ministère de l'Algérie.



D'après G. Esquer.

Fig. 30. — L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE A ALGER, EN 1860.
Tableau par Pils, Collection de M. Vaudoyer.

LECTURE. — Les déportés politiques en Algérie.

L'Algérie reçut des déportés politiques après les journées de juin 1848, et surtout après le coup d'État du 2 décembre 1852; on évalue leur nombre à plus de 10 000.

Ils étaient divisés en trois catégories.

La première se composait des déportés internés dans des forts ou des pénitenciers comme celui de Lambèse. Leur vie était dure; ils étaient enfermés dans des cellules ou dirigés sur les chantiers où le travail était le plus pénible; c'est ainsi que 400 d'entre eux furent envoyés pour ouvrir la route de Guelma à Bône. Soumis à une surveillance sévère, beaucoup contractèrent les fièvres, et c'est parmi eux surtout que la mortalité fut élevée.

La seconde catégorie recevait les déportés que l'on considérait comme moins dangereux; on y admettait de préférence les cultivateurs et tous ceux qui exerçaient une profession utile à l'agriculture.

Par escouades de vingt, ils étaient dirigés sur les villages où ils devaient travailler. Chaque escouade recevait des ustensiles de campement, et la nourriture était préparée en commun. Les travaux de défrichage, de plantation ou de construction étaient exécutés à la tâche, selon des tarifs fixés d'avance, et le tiers de l'argent ainsi gagné était remis aux travailleurs.

Enfin, entraînaient dans la troisième catégorie les déportés qui avaient donné satisfaction par leur attitude, et qui désiraient se fixer en Algérie. Ils pouvaient faire venir leur famille, demander une concession, et même s'associer entre eux pour des entreprises de leur choix.

Comme on le devine, les déportés politiques qui se fixèrent dans la colonie étaient très hostiles au régime impérial; leur présence contribua à fortifier l'opposition contre l'Empire, qui alla croissant en Algérie jusqu'en 1870.

L'ALGÉRIE SOUS LE SECOND EMPIRE;
2^e période, 1860-1870.

I. Les idées personnelles de l'Empereur prévalent. — Après 1860, Napoléon III s'occupa avec suite de l'Algérie où il fit, en 1865, un second voyage qui dura cinq semaines. A son retour, dans une lettre adressée au Gouverneur général, l'Empereur écrivait ce qui suit :



Fig. 31. — LE CARDINAL LAVIGNERIE.

« L'Algérie est à la fois un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français. »

Cette formule inquiéta beaucoup les colons.

2. La sollicitude de l'Empereur pour les indigènes était légitime.

— « Il faut convaincre les Arabes, écrivait-il, que nous ne sommes pas venus en Algérie pour les spolier,

mais pour leur apporter les bienfaits de la civilisation. »

Ces dispositions lui inspirèrent le sénatus-consulte du 22 avril 1863, et celui du 14 juillet 1865.

Le premier donna aux tribus la pleine propriété de toutes les terres dont elles avaient la jouissance traditionnelle.

Le second stipulait que les indigènes pourraient être naturalisés sur leur demande, et jouir ainsi des droits de citoyens français.

3. Malheureusement l'Empereur n'encouragea pas les colons. — Napoléon III n'avait pas confiance dans l'effort individuel des colons; il n'était point disposé à les aider, et, en 1864, on supprima même les concessions gratuites.

En revanche, on favorisa ce qu'on appelait « la grande colonisation », ou colonisation par des sociétés financières. Déjà, en 1853, la Compagnie genevoise, composée de banquiers suisses, avait obtenu 20 000 hectares dans les environs de Sétif. En 1865, 25 000 hectares furent concédés à la société de l'Habra et de la Macta, et enfin 100 000 hectares à la Société générale algérienne. Pas un village ne fut fondé, pas un centre ne fut créé.

Après les années de détresse de 1866, 1867, 1868 (V. la lecture ci-contre) la situation de l'Algérie devint critique et un changement de régime s'imposait quand l'Empire s'effondra.

RÉSUMÉ

1. De 1860 à 1870, les idées de l'Empereur prévalent.
2. Sa sollicitude pour les indigènes était légitime.
3. Malheureusement il n'encouragea pas les colons.



D'après G. Esquer.

Fig. 32. — LA FAMINE DE 1868.
Des colons de Sétif distribuent des vivres aux indigènes.

**LECTURE. — Appel de Mgr Lavigerie
en faveur des orphelins musulmans**

Paris, 1^{er} janvier 1868.

C'est la famine, avec toutes ses horreurs, qui décime la population indigène déjà si éprouvée par les ravages du choléra.

Deux années de sécheresse, l'invasion des sauterelles ont épuisé toutes ses ressources. Depuis plusieurs mois un grand nombre d'Arabes ne vivent plus que de l'herbe des champs, et maintenant, avec un hiver plus rigoureux que de coutume, leurs corps épuisés ne résistent plus; ils meurent littéralement de faim.

On les voit, presque nus, errer par troupes sur les routes, dans le voisinage des villes. Rien ne les rebute; ils vont jusqu'à déterrer, pour les manger, les animaux morts de maladie. Chose affreuse à dire, plus affreuse encore à voir, on les trouve, chaque matin, sur les routes, dans les champs, étendus morts d'inanition; on en trouve jusqu'à dix et douze ensemble. Lorsqu'ils sentent venir la mort, cette mort lente et affreuse qu'amène la faim, ils ne se plaignent pas, ils ne se révoltent pas; ils s'étendent par terre, au bord de quelque chemin, s'enveloppent de leurs haillons, se couvrent la face et attendent leur dernière heure en murmurant le nom d'Allah.

Dans ces tristes circonstances, le Gouvernement de l'Algérie remplit son devoir. Toutefois, les secours accordés seront certainement insuffisants pour les orphelins qu'il s'agit d'adopter et d'élever. C'est pour eux, pour ces pauvres enfants, que je sollicite la charité des âmes généreuses.

(D'après les œuvres choisies du cardinal Lavigerie).

Cet appel fut entendu; 1 500 orphelins musulmans furent recueillis et élevés. Quand ils eurent grandi, on les installa dans deux villages créés dans la vallée du Chélif : S^t-Cyprien des Altaïs et S^{te}-Monique.

LA COLONISATION DEPUIS 1870

1. Les progrès de la colonisation sont rapides de 1871 à 1881. — De 1871 à 1881, on revient à la colonisation officielle qui avait été abandonnée

sous le Second Empire; deux gouverneurs éminents, l'amiral de Gueydon et le général Chanzy, lui donnent un nouvel essor.



Fig. 33. — L'AMIRAL DE GUEYDON.

Ce sont d'abord les Alsaciens-Lorrains que l'on établit surtout en Kabylie et sur les plateaux de Sétif et de Constantine. Beaucoup de ces nouveaux colons étaient ouvriers plutôt qu'agriculteurs, et ils s'adaptèrent difficilement à leur nouvelle existence; néanmoins 5 000 environ restèrent en Algérie.

Par ailleurs, de nouveaux centres sont créés dans les trois départements, et peuplés soit avec des Français venus de la métropole, soit avec des Français d'Algérie.

2. Après 1881, et jusqu'en 1902, la colonisation officielle se ralentit. — L'extension de la colonisation avait fini par absorber les terres dont l'État pouvait disposer. Aussi, après 1881, faute de terrains disponibles et de crédits pour en acheter, fallut-il réduire les créations de centres. Ce n'est qu'après 1902, à la suite de l'institution du budget spécial, qu'un élan nouveau pourra être imprimé à la colonisation officielle. (V. la lecture ci-contre.)

3. En revanche, d'autres causes viennent favoriser le développement de l'Algérie. — En 1880, en effet, à la suite de l'invasion du phylloxéra en France, les paysans du Midi se portent vers le Tell, le vignoble algérien se constitue, et il deviendra vite une source de profits considérables.

De plus, après 1914, les hauts prix des denrées agricoles améliorent la situation des producteurs; la prospérité qui en résulte contribue à créer un courant d'immigration très important, si bien qu'à l'heure actuelle il y a plus de 870 000 Européens en Algérie.

RÉSUMÉ

1. Les progrès de la colonisation sont rapides de 1871 à 1881.
2. Après 1881, et jusqu'en 1902, la colonisation officielle se ralentit.
3. En revanche, d'autres causes viennent favoriser le développement de la colonie.

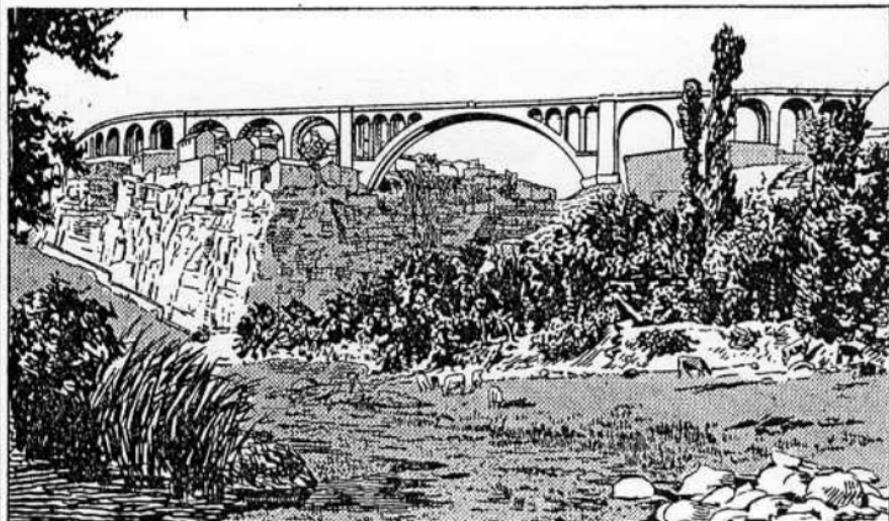


Fig. 34. — VUE DE CONSTANTINE. PONT DE SIDI-RACHED.

LECTURE. — La colonisation officielle à l'heure actuelle.

Depuis 1900, l'Algérie a son budget spécial; le besoin de renforcer l'élément français étant manifeste, on a consacré des crédits importants à la colonisation officielle et mis au point la législation qui la régit.

Le décret de 1904, modifié en 1924, admet quatre modes d'aliénation des terres de colonisation :

- 1° La vente à prix fixe, à bureau ouvert, qui a lieu au bureau des domaines du chef-lieu de chaque département.
- 2° La vente aux enchères par adjudication publique.
- 3° Exceptionnellement la vente de gré à gré.
- 4° La concession gratuite, mais seulement quand l'intérêt de la colonisation l'exige.

L'acquéreur doit être Français; il doit résider pendant vingt ans au moins sur sa concession, et, pendant quarante ans, il ne peut vendre qu'à des colons français. La moitié des lots sont réservés aux émigrants, et l'autre moitié aux Français d'Algérie. La superficie des concessions peut atteindre 200 hectares.

La vente à bureau ouvert est devenue le procédé le plus courant. Les colons doivent posséder, dans ce cas, des ressources assez importantes, mais la Colonie récupère ainsi une partie des grosses dépenses qu'elle a engagées, soit pour acheter les terres, soit pour préparer l'installation du centre.

La concession gratuite devient plus rare, mais elle est encore nécessaire dans certains cas. De 1904 à 1927, on a livré à la colonisation 237 000 hectares, dont 172 000 ont été vendus et 65 000 concédés gratuitement.

Depuis la dernière guerre, les terres se vendent si cher, les travaux d'aménagement des centres sont si onéreux que la Colonie a dû ralentir son effort. En somme, la colonisation officielle, qui a assuré dans des conditions si remarquables le peuplement rural de l'Algérie, cède de plus en plus la place à la colonisation libre.

LA MISE EN VALEUR DE L'ALGÉRIE

1. La France a doté l'Algérie de l'outillage économique qui lui manquait. — Actuellement les routes nationales dépassent 5 300 kilomètres, et l'on compte plus de 30 000 kilomètres de routes de moindre importance. La première ligne de chemin de fer, celle d'Alger à Blida, s'ouvrait en 1860; aujourd'hui, la longueur du réseau atteint 4 800 kilomètres.



Fig. 35. — Célestin JONNART.
Ancien Gouverneur général.

Les conditions naturelles ne facilitant pas l'établissement des ports, il a fallu de grands travaux pour les aménager, mais leur trafic va croissant; Oran, Alger et Bône en détiennent la plus grande part.

Enfin, pour lutter contre la sécheresse et permettre l'irrigation, on poursuit la construction de barrages; ceux de la vallée du Chélif compteront parmi les plus importants.

2. L'agriculture est florissante, l'industrie progresse, le commerce est très prospère. — L'agriculture reste la principale ressource de l'Algérie. La surface ensemencée en céréales s'est considérablement accrue; elle représente les $\frac{4}{5}$ des terres cultivées. Le matériel agricole s'est amélioré; c'est ainsi que les indigènes emploient 90 000 charrues françaises; ils commencent à pratiquer les labours préparatoires, et obtiennent des rendements plus rémunérateurs. Mais la création du vignoble algérien constitue la grande révolution agricole des cinquante dernières années (V. la lecture ci-contre) et il faut signaler encore le développement des cultures arborescentes, l'extension de la culture des primeurs, du tabac, du coton.

L'industrie, jusqu'ici, manque de combustible; on a pu cependant intensifier l'extraction des phosphates et du minerai de fer.

Le commerce enfin, a progressé très rapidement, et, en 1929, il se rapproche de 10 milliards; si l'on songe que les $\frac{8}{10}$ des transactions se font avec la métropole, on se rend compte de la place capitale que l'Algérie a prise dans le développement économique de la France.

RÉSUMÉ

1. La France a doté l'Algérie de l'outillage économique qui lui manquait.
2. L'agriculture est florissante, l'industrie progresse, le commerce est très prospère.

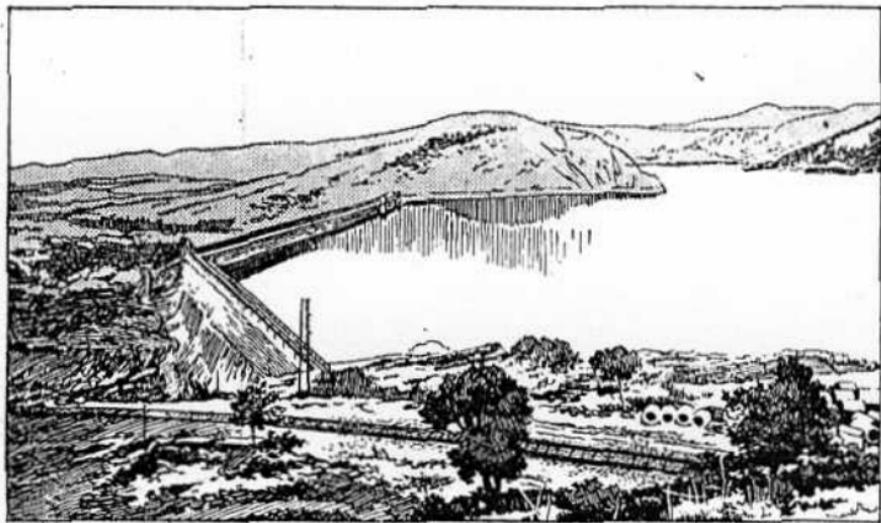


Fig. 36. — BARRAGE DE PERRÉGAUX AVANT SA RUPTURE, EN 1927.

LECTURE. — La vigne en Algérie.

Le vignoble algérien s'est développé surtout après 1880, à la suite des ravages causés dans la métropole par le phylloxéra. Son extension a été rapide : de 125 000 hectares en 1908, sa superficie passe à 175 000 en 1918, à 238 000 en 1929.

La vinification a réalisé peu à peu des progrès surprenants. Dans beaucoup de centres du Tell on trouve des caves coopératives dont l'installation peut être considérée comme excellente, et les grands domaines sont parfois mieux dotés encore. Il faut visiter certaines de ces installations ultra-modernes, pour se rendre compte des merveilles que peut réaliser, en fait d'outillage, un pays jeune et en pleine croissance.

Ces progrès ont déterminé une amélioration considérable dans la qualité des vins d'Algérie, dont le bon renom s'affermi peu à peu. Les vins de montagne surtout jouissent d'une réputation méritée. Ceux de Miliana, de Médéa, de Tlemcen, de Mascara sont les plus riches en alcool, puisqu'ils titrent de 12 à 15 degrés; leur coloration est fort belle, leur bouquet remarquable, si bien que certains vins tentent de rivaliser avec ceux de France.

Après les atteintes du phylloxéra, le vignoble a été presque entièrement reconstitué, cependant la production subit, comme en France, des écarts assez considérables. En 1927, elle a été de 8 051 000 hectolitres, mais en 1928, elle s'est élevée à 13 667 000 hectolitres, et on parle maintenant de surproduction, d'avilissement des prix : « La crise est là qui nous guette », disent certains économistes.

L'avenir montrera ce qu'il faut penser de ces pronostics. En tout cas, l'Algérie a exporté en 1928 et en 1929 de 7 à 8 millions d'hectolitres de vin par an, et ces vins ont représenté une valeur moyenne supérieure à un milliard trois cents millions. C'est plus du tiers du total des exportations algériennes. Une crise viticole porterait donc un coup très dur à l'agriculture de la colonie.

LES POPULATIONS DE L'ALGÉRIE

1. L'histoire de l'Algérie explique la diversité de ses populations. — L'Algérie a subi de multiples dominations qui



Fig. 37. — CHARLES JEANMAIRE.
Recicleur d'Alger, de 1884 à 1909.

ont fixé sur son sol des populations très différentes. Ces populations ne se sont pas fondues comme en France, toutefois un rapprochement certain se produit entre les races diverses qui peuplent la Colonie.

2. La population européenne devient de plus en plus une population française. — Toute la politique coloniale de la France a visé à fixer en Algérie une population en majorité française. Les étrangers cependant n'ont pas été écartés, et ils ont apporté une utile contribution à la mise en valeur du pays.

Le décret de 1889 sur la naturalisation prévoit que l'étranger né en France ou en Algérie devient Français, si, à sa majorité, il ne réclame pas la nationalité étrangère. Ces dispositions ont permis à beaucoup d'étrangers, devenus Français de cœur, d'acquiescer les droits de citoyen. En 1930, sur 870 000 Européens que compte l'Algérie, il n'y a plus guère que 200 000 étrangers, Espagnols surtout.

3. La population indigène se rapproche de l'élément français. — En 1872, la population indigène était de 2 125 000 habitants; en 1930, elle dépasse 5 300 000. Un accroissement aussi rapide montre assez combien la domination française, qui a mis fin aux guerres intestines, qui a permis d'organiser la lutte contre les famines et les épidémies, a été bienfaisante pour les indigènes.

Ceux-ci se rendent compte de la communauté d'intérêt qui les unit aux Français, et leur attitude pendant la grande guerre a montré à quel point ils sont attachés à la Mère Patrie; plus de 173 000 indigènes partirent comme soldats, et le chiffre des pertes s'éleva à 25 000 tués ou disparus.

La communauté des devoirs, et des victoires aura fait beaucoup pour le rapprochement des Français et des indigènes.

RÉSUMÉ

1. L'histoire de l'Algérie explique la diversité de ses populations.
2. La population européenne devient de plus en plus une population française.
3. La population indigène se rapproche de l'élément français.

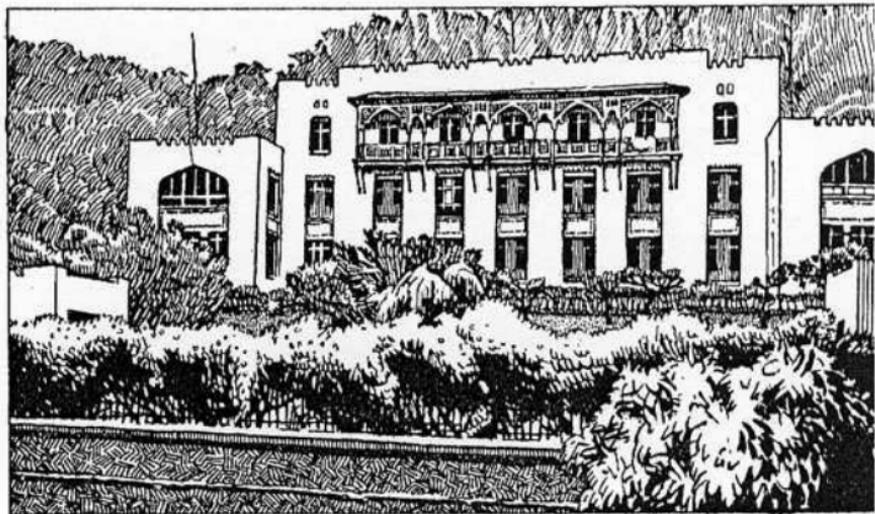


Fig. 38. — L'INSTITUT PASTEUR D'ALGER.

— LECTURE. — Les indigènes et la civilisation française. —

Des changements importants se manifestent dans la vie matérielle des indigènes. En ce qui concerne l'habitation, les nomades tendent à se fixer au sol, et à remplacer la tente par le gourbi ou même la maison. Chez les sédentaires, c'est le gourbi que l'on commence à abandonner et plus de 70 000 familles habitent des maisons construites à l'européenne. Dans le vêtement, l'alimentation, on pourrait noter des transformations de même genre.

D'autre part, les musulmans prennent une part croissante à la vie économique. A l'exemple des colons, ils améliorent leur outillage et leurs procédés de culture; ils recherchent le crédit agricole ou l'aide des sociétés de prévoyance, et arrivent ainsi à plus de bien-être. Enfin, bon nombre d'entre eux s'expatrient comme travailleurs; il y en a 116 000 en France, et, pour eux, on a organisé à Paris un important service de sécurité, de protection et d'assistance.

La politique française s'est toujours préoccupée du bien-être de indigènes, mais elle vise surtout à gagner les esprits et à conquérir les cœurs. « Il faut, disait le Gouverneur Jonnart, que les indigènes voient en nous autre chose que des gendarmes et des marchands, et que çà et là se dresse, visible à tous, un symbole de la bonté française. »

De tels symboles, la France les a multipliés en Algérie. De ce nombre sont les hôpitaux, les cliniques, les infirmeries indigènes qui permettent d'organiser la lutte contre le paludisme, les ophthalmies, la tuberculose; de ce nombre aussi sont les écoles, écoles françaises ou indigènes qui reçoivent présentement plus de 65 000 élèves musulmans, garçons ou filles.

L'influence civilisatrice de la France ne s'est exercée encore que pendant peu d'années en Algérie, mais on voit se dessiner un rapprochement progressif qui amènera Français et indigènes à collaborer toujours plus étroitement, et dans un esprit de mutuelle confiance.